

Dérapiage incontrôlé du budget du Conseil général

Ils l'avouent eux mêmes dans leur plaquette « le Conseil Général en Actions », numéro 55, 4^{ème} trimestre 2007 :

« Ces incertitudes ont rendu difficile la préparation de ce budget qui est en progression de 6.34% par rapport à celui de l'année 2007. »

Bien entendu, c'est la faute des autres, l'Etat dans le document cité, qui ne fait pas de corrélation entre les compensations financières versées au département et les transferts de personnels et de compétences auquel il doit faire face.

Claironnée en page 7 du document publicitaire, l'augmentation du budget de 6.34% est présentée comme le fruit d'une sagesse budgétaire mariée à un volontarisme constructif et structurant. Soit.

Curiosité des divers supports de publication, le document cité, et qui date un peu, retient un budget de 283.4 millions d'euro pour 2008, en hausse de 6.34% par rapport au budget 2007 (266.5 millions d'euros).

Vérification faite sur le site internet du Conseil général, www.cg65.fr le budget retenu est en fait de 291,35 millions d'euro. Les discussions autour du budget définitif voté dans l'intervalle ont du être constructives puisqu'il doit maintenant permettre de faire face à ces transferts de personnels et à ces nouvelles compétences. Admettons.

On note déjà l'écart entre le budget 2008 publié et diffusé dans tous les foyers via la plaquette, pour un coût par habitant de 0.11€, est-il précisé, et le budget 2008 tel qu'il figure sur le site internet, et dont on aime à penser qu'il est le véritable budget définitif du Département pour l'année en cours.

Mais l'art de la comm' est un art exigeant et le webmaster du site retenait encore ce matin l'augmentation de 6.34% pour les 291.35 millions, alors qu'il s'agit bel et bien d'une hausse de 9.32% par rapport aux 266.5 millions d'euro du budget de l'année précédente. Toute vérité n'est pas bonne à dire.

Et les élections approchent.

Jean-Luc Laplagne,

candidat indépendant au canton de Lourdes-Est,

le 15 février 2008.